



Doxo est un organisme habilité et répond aux critères exigés par votre CAF pour bénéficier de l'allocation « Complément libre choix du **M**ode de **G**arde » (CMG).

Cette allocation qui se traduit par une aide forfaitaire mensuelle est versée aux familles qui remplissent les conditions suivantes:

- enfant(s) âgé(s) de **3 à 6** ans
- durée mensuelle de la garde : **16h** minimum
- organisme **habilité**

En cas de recours à une association, entreprise ou micro-crèche, votre Caf prend en charge une partie de votre dépense;

Le montant de la prise en charge partielle de la participation dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge. Un minimum de 15 % de la dépense restera à votre charge.

### Plafonds de revenus 2016 en vigueur du 1er janvier au 31 décembre 2018

Enfant(s) à charge	REVENUS		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20 550 € *	46 666 € *	46 666 € *
2 enfants	23 467 € *	52 148 € *	52 148 € *
3 enfants	26 384 € *	58 630 € *	58 630 € *
au delà de 3 enfants	+ 2 911 €	+ 6 469 €	+ 6 469 €

\*Ce montant est majoré de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

### Montants mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2018 au 31 mars 2019)

Âge de l'enfant	Quand l'entreprise emploie une garde à domicile		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
de 3 ans à 6 ans	427,35 €	368,38 €	309,45 €

## Cas de réduction ou de majoration des montants de la prise en charge

Ces montants sont divisés par deux si vous bénéficiez de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) versée pour un temps partiel de 50 % ou moins ;

Sous certaines conditions, ces montants peuvent être majorés de

- +10 % si votre enfant est gardé la nuit de 22 h à 6 h, le dimanche ou les jours fériés;
- +30 % si vous et/ou votre conjoint est bénéficiaire de l'[allocation d'adulte handicapé](#).
- +30 % si vous vivez seul (e) avec votre ou vos enfant(s).

